



**SPP et PATS
SDIS du RHONE**

Monsieur le directeur
du SDIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon cedex 03

Lyon, le 24 avril 2014

N/ Réf. : 201422

**Objet : devoir d'alerte MAF (Maison à Feu)
et intoxication CO ?**

Monsieur le directeur,

Depuis l'inauguration et la mise en œuvre de la nouvelle école départementale, nous avons pu constater certaines anomalies ou dysfonctionnements qui, d'après nos informations, devraient être résolus dans les semaines, voire les mois à venir !

Cependant, nous tenons à vous alerter sur l'utilisation de la MAF et plus particulièrement sur les conditions de travail des formateurs et des risques qui pourraient porter atteinte à leur santé.

En effet, au cours des manœuvres ils sont dans l'obligation de déposer leur masque d'ARI afin d'apporter aux stagiaires les observations nécessaires à leur progression et inhalent des gaz. Ceci plusieurs fois au cours de la journée. Certains ont eu des maux de tête et des nausées. Ces signes pourraient laisser penser à une intoxication au CO.

Aussi et afin de faire en sorte que ces formateurs ne soient plus confrontés à ces nuisances qui peuvent être dangereuses à long terme sur leur santé et que l'image de notre école départementale soit ternie par le manque de prise en compte des conditions de travail de ses formateurs, nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour trouver une solution rapide et adaptée.

En espérant que notre demande retiendra toute votre attention et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général

Gilbert LEBRUN